

COMPTE RENDU PRESSE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil quatorze, le dix-sept décembre à 18h00, les membres du conseil municipal, dûment convoqués le onze décembre deux mil quatorze, se sont réunis sous la Présidence de Michel HARDOUIN, Maire.

1- Temps d'Activités Périscolaires – Demande de participation financière de la commune de le Fresnais pour les enfants domiciliés sur la commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- REJETTE la demande de participation financière aux Temps d'Activités Périscolaires (TAP) de la commune de La Fresnais pour les enfants domiciliés sur Hirel dans la mesure où la commune possède une école publique pouvant accueillir l'ensemble des enfants domiciliés sur Hirel et qu'elle met également en place les TAP au sein de son école à la rentrée scolaire 2014/2015.

2- Cimetières – Columbariums – Détermination de la durée et du montant des concessions.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- ARRETE les durées et tarifs des concessions des deux columbariums de la manière suivante :

- concession de 15 ans : 350 €,
- concession de 30 ans : 600 €,
- dispersion des cendres : 50 € + prix coûtant de la plaque arrondi à l'entier supérieur (*à savoir 34 € en 2014*). L'inscription sera maintenue durant 15 ans.

3- Saint-Malo Agglomération – Groupement de commandes intercommunal permanent pour l'achat public - Adoption d'une convention cadre.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE le principe d'une convention cadre de groupement de commandes permanent pour la mutualisation des achats entre Saint-Malo Agglomération et ses communes membres.